



**-Commune de Larra-
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois le onze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Larra s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Larra, sur convocation régulière en date du 6 décembre 2023 sous la présidence de Jean-Louis MOIGN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents (13) : AUMARECHAL Vincent, BODOT Bernard, BOIAGO Marie-Claire, CADAMURO Joëlle, DESGARCEAUX Nathalie, DESNOS Claudine, FRANÇOIS Claude, HOLLEMAN Arnold, JUNCA-GUARDERES Alexandre, LAFITTE Fabien, MASON Cathy, MODESTO Jérôme, MOIGN Jean-Louis

Le quorum (10) est atteint.

Absents ayant donné procuration (4) : AMOUROUX Céline a donné procuration MODESTO Jérôme, BONNIEL Aude a donné procuration à BOIAGO Marie-Claire, DE SEQUEIRA Julie a donné procuration à Vincent AUMARECHAL, FOUCAULT Damien a donné procuration à MASON Cathy

Absents excusés (2) : GOUMBALLA Saloua, MESSINA Nathalie

Secrétaire de séance : BOIAGO Marie-Claire

2023-12-5

DETERMINATION DU PRIX DU BOIS POUR L'ANNEE 2024

Vu la délibération 2023-10-3 du 16/10/2023

Considérant l'assiette des coupes de bois proposée par l'ONF

Considérant le coût de l'opération de coupe

Monsieur le Maire propose de fixer le tarif du stère de bois proposé aux Larrassiens à 40€ pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE :

Article 1^{er} : De fixer le prix du stère à 40 €

Pour : 17
Contre : --
Abstention : --

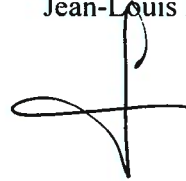
Délibération adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
BOÏAGO Marie-Claire



Le Maire,
Jean-Louis MOIGN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage. Ce tribunal peut être saisi par voie postale (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 07), ou par le biais de l'application informatique « Télérecours » accessible depuis le site www.telerecours.fr.